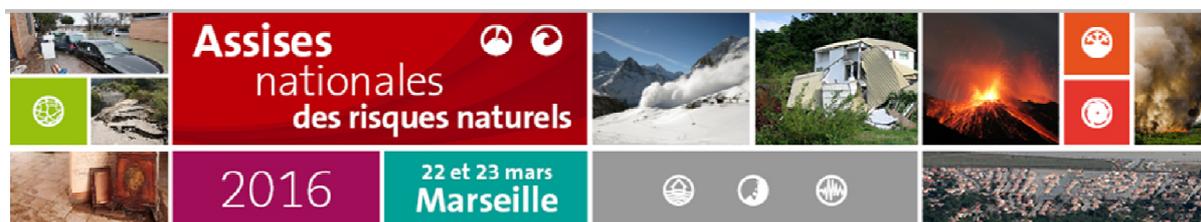




**SÉGOLÈNE ROYAL, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER, CHARGÉE DES RELATIONS
INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT**

Dossier

Assises nationales des risques naturels



Marseille, le 22 et 23 mars 2016



Sommaire

PRESENTATION DES ASSISES NATIONALES DES RISQUES NATURELS	3
PROGRAMME PRESSE.....	5
LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA PREVENTION DES RISQUES.....	8
LA COP21 A MIS EN AVANT LES ENJEUX DES RISQUES NATURELS ET DE LEURS RELATIONS AVEC LA QUESTION CLIMATIQUE	8
LES GRANDES LIGNES DE LA POLITIQUE DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS EN FRANCE.....	11
LE GRAND PRIX D'AMENAGEMENT	19
LES 22 LAUREATS DU GRAND PRIX D'AMENAGEMENT.....	21





Présentation des Assises nationales des risques naturels

La troisième édition des Assises nationales des risques naturels (ANRN) se tiendra les 22 et 23 mars 2016 au palais du Pharo à Marseille, autour du thème suivant : « Mieux connaître le risque auquel on est exposé et savoir s’y préparer, c’est la responsabilité de tous ! ». Ces assises s’inscrivent dans le contexte de la COP21 et du lien entre changement climatique et prévention des risques.

Ces Assises réuniront l’ensemble des acteurs de la prévention des risques naturels (collectivités territoriales, services de l’État, organismes d’assurance, experts, chercheurs, bureaux d’études, représentants de la société civile...) pour échanger et débattre sur les avancées de la prévention et les perspectives de réduction des catastrophes.

L’actualité montre chaque année que la France n’est pas épargnée par les risques d’origine naturelle avec d’importants dommages matériels et des conséquences humaines parfois lourdes comme l’ont rappelé les catastrophes survenues en 2010, ou plus récemment en octobre 2015.

Les ANRN doivent contribuer à une meilleure appropriation des actions relatives aux risques naturels par l’ensemble des parties prenantes et une plus grande efficacité des démarches collectives de réduction des risques :

- permettre de mieux structurer et d’élargir la plateforme française pour la prévention des risques naturels mise en place dans le cadre de la Stratégie de Prévention des Catastrophes Naturelles de l’ONU,
- associer les parties prenantes à la définition des orientations de la politique de prévention,
- contribuer au développement d’une culture commune du risque en mutualisant les connaissances des différents acteurs intervenant dans les domaines concernés par la prévention et la gestion des risques naturels.



Durant les deux journées, les acteurs débattront autour de :

- Six ateliers participatifs sur les thématiques suivantes :

- Face aux risques, vers un citoyen acteur.
- Prévisions et alerte.
- Retour d'expérience post-événement : quels enjeux ? quelles évolutions souhaitables ?
- Ingénierie financière des projets de prévention des risques d'inondation.
- De nouveaux outils au service de la prévention des inondations.
- Responsabilités et compétences des acteurs.

- Trois tables rondes en séance plénière dédiées à :

- L'intégration des risques dans l'aménagement.
- La prévention des risques sismiques.
- Un débat autour de la restitution des ateliers.

Les partenaires des Assises

Les Assises sont organisées en partenariat avec :

Le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM)

La Caisse Centrale de Réassurance (CCR)

Le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA)

L'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTTAR)

L'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN)

L'Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS)

La Mission risques naturels (MRN)

SAFE (à préciser si possible: qu'est ce que SAFE ?)

Avec le soutien de :

L'Association des maires de France (AMF)

L'Association nationale des élus du littoral (ANEL)

L'Association nationale des élus de montagne (ANEM)

Les Eco Maires

Le Conseil régional PACA (CR PACA)

L'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA)





Programme presse

Mardi 22 mars 2016

9h15 : Accueil des participants

10h00 : Discours d'accueil

- **Martine VASSAL**, présidente du conseil départemental des Bouches-du-Rhône, adjointe au maire de Marseille
- **Christian ESTROSI**, président du conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

Discours d'ouverture

Ségolène ROYAL, ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, en charge des Relations internationales sur le climat

10 h 30 **Intervention** de Robert GLASSER, représentant spécial du secrétaire général des Nations unies pour la réduction des risques de catastrophe

10 h 45 **Remise des prix du Grand Prix d'Aménagement 2015**
« Comment mieux bâtir en terrains inondables constructibles »

11h15 : **Table ronde n°1**

L'intégration des risques dans l'aménagement

Marie-France BEAUFILS, sénatrice de l'Indre-et-Loire, maire de Saint-Pierre-des-Corps

Stéphane BOUILLON, préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur

François DE CANSON, maire de La Londe-les-Maures

Jean-Marc BICHAT, architecte cabinet JAM & Jean-François MOREL, géomètre expert MA-GEO

Pilotes : Conseil régional et Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Provence-Alpes-Côte d'Azur (CR et DREAL PACA)



14h00 : Table ronde n°2

La prévention des risques sismiques

Christian KERT, Député des Bouches du Rhône et président du Conseil d'orientation pour la prévention des risques naturels majeurs

Philippe PRADAL, premier adjoint au maire de Nice

Edmond MARI, maire de Châteauneuf-Villevieille

Denis LOPEZ, chef d'État-major interministériel de zone de défense et de sécurité Antilles

Isabelle BERARD, directrice déléguée des risques – Métropole Aix-Marseille-Provence

Emmanuel VIALLET, président de l'Association française du génie parasismique

Pilotes : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Provence-Alpes-Côte d'Azur (DREAL PACA) et Association française du génie parasismique (AFPS)

15h00 : Pause - Visite de l'exposition de posters et des stands des partenaires

ATELIERS NON OUVERTS A LA PRESSE

15h30 : Six ateliers participatifs simultanés en salles (1ère partie)

Face aux risques, vers un citoyen acteur

Pilotes : Association Française pour la prévention des catastrophes naturelles (AFPCN) et Institut français des formateurs risques majeurs et protection de l'environnement (IFFO-RME)

Prévisions et alerte

Pilotes : Ministère de l'Intérieur – Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (MI-DGSCGC) et Pôle SAFE

Retour d'expérience post-événement : quels enjeux ? Quelles évolutions souhaitables

Pilotes : Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), Préfectures des Bouches-du-Rhône et des Alpes-Maritimes et Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Provence-Alpes-Côte d'Azur (DREAL PACA)

L'ingénierie financière des projets de prévention des risques d'inondation

Pilotes : Mission risques naturels (MRN) et Association française des établissements publics territoriaux de bassin (AFEPTB)

De nouveaux outils au service de la prévention des inondations

Pilotes : Centre européen de prévention des risques d'inondation (CEPRI) et Direction régionale de l'aménagement et du logement Languedoc-Roussillon (DREAL LR)

Responsabilités et compétences des acteurs

Pilotes : Agence qualité construction (AQC) et Union nationale des associations de lutte contre les inondations (UNALCI)

17h30 : Pause - Visite de l'exposition de posters et des stands des partenaires



**18h00 : Événement partenaire organisé par la Caisse centrale de réassurance (CCR)
« Changement climatique : quel impact sur le coût des catastrophes naturelles ? »**

Rencontre complémentaire organisée par le Ministère de l'environnement – Commissariat général au développement durable (MEEM-CGEDD), dans le cadre du programme de recherche Risques, Décision, Territoires
« Quels apports de la notion de résilience à la gestion des risques ? »

Mercredi 23 mars 2016

8h30 : Accueil des participants

ATELIERS NON OUVERTS A LA PRESSE

9h00 : *Ateliers participatifs (2ème partie)*

11h30 : *Rencontres complémentaires organisées par l'association française de prévention des catastrophes naturelles (AFPCN) en lien avec le Ministère de l'environnement, et l'observatoire national des risques naturels (ONRN) en lien avec les observatoires régionaux*

*« Nous sommes tous des acteurs de la prévention ! » - Session en deux parties :
Mettons en œuvre ensemble le cadre de Sendai !
Un réseau d'observatoires pour diffuser la connaissance des risques*

14h00 : Restitution des ateliers et troisième table ronde

Gil BERNARDI, maire du Lavandou, président du syndicat de communes du littoral varois et vice-président de l'ANEL

Roland BERTORA, premier adjoint au maire de Saint-Raphaël, vice-président finances et développement économique de la communauté d'agglomération Var-Esterel-Méditerranée

Daniel MARCOVITCH, président de la Commission mixte inondation

Corinne LARRUE, urbaniste, professeur à l'université de Tours

Nicolas FORRAY, Conseil général de l'environnement et du développement durable – section Milieux, ressources et risques

Pilotes : Ministère de l'environnement – Direction générale de la prévention des risques (MEEM-DGPR)

16h30 : Discours de clôture

Christian KERT, Député des Bouches du Rhône et président du Conseil d'orientation pour la prévention des risques naturels majeurs

Marc MORTUREUX, directeur général de la prévention des risques – Ministère de l'environnement





Le changement climatique et la prévention des risques

La France qui a accueilli la COP21 avec l'adoption de l'accord de Paris sur le changement climatique en décembre 2015 a une grande responsabilité de le mettre en œuvre.

La COP21 a mis en avant les enjeux des risques naturels et de leurs relations avec la question climatique.

L'Agenda des Solutions qui a accompagné le Sommet de Paris en décembre 2015 anticipe la mise en application de l'accord adopté. Sans attendre 2020, les alliances et coalitions internationales d'acteurs se sont engagées à agir dès à présent :



*12 domaines d'action, 70 plans,
10 000 acteurs et 180 pays*

Le Plan d'Action Lima-Paris est une initiative des gouvernements français et péruviens, du Secrétaire Général des Nations Unies et du Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Il a pour objectif de développer les actions et les engagements des acteurs non étatiques – villes, régions, entreprises, investisseurs, organisations de la société civile – qui contribueront à la réduction des émissions mondiales de gaz à effet de serre et à l'adaptation, avant 2020 et sur le long terme.



1. Forêts – 1^{er} décembre
2. Agriculture – 1^{er} décembre
3. Résilience et Océan – 2 décembre
4. Transports – 3 décembre
5. Bâtiment – 3 décembre
6. Financements privés – 4 décembre

7. Lutte contre les polluants – 4 décembre
8. Energies renouvelables – 7 décembre
9. Efficacité énergétique – 7 décembre
10. Villes et territoires – 8 décembre
11. Innovation – 8 décembre
12. Entreprises – 8 décembre



Résilience, eau, océan pleinement intégrés au défi climatique

2 décembre 2016

Le Pacte de Paris sur l'eau et l'adaptation au changement climatique dans les bassins des fleuves, des lacs et des aquifères :

- Cette initiative a permis une large mobilisation des organismes de bassin et des acteurs de la société civile (scientifiques, entreprises...) pour lancer des projets relatifs aux ressources transfrontalières.
- Plus de 300 signataires de 87 pays participent au Pacte. Cela représente plus de 20 millions de dollars en assistance technique et plus d'un milliard de dollars en financement.

La protection des populations face aux catastrophes naturelles :

- Le plan d'action prévoit le lancement de systèmes d'alerte précoce pour plus de 50 pays les moins avancés et les petites îles. L'initiative CREWS a recueilli de nombreux soutiens tout au long de l'année 2015.

Parallèlement, les discussions multilatérales sur la stratégie internationale de réduction de catastrophe ont permis d'aboutir à l'adoption du cadre d'action de Sendai lors de la conférence mondiale des Nations Unies en mars 2015, qui souligne l'importance de prendre en compte le changement climatique dans les dispositifs de long terme en matière de prévention des risques.



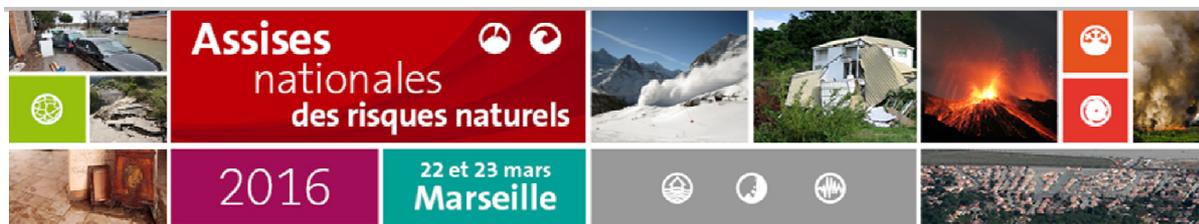


Conférence mondiale des Nations Unies
sur la réduction des risques de catastrophe
2015, Sendai (Japon)

Organisée sous l'égide des Nations Unies, la Stratégie internationale pour la prévention des catastrophes est un engagement au niveau mondial pour inciter les États à définir et mettre en œuvre une gestion responsable des risques de catastrophe.

La France est un acteur important au niveau mondial en matière de réduction des risques de catastrophe, notamment dans les domaines des systèmes de prévention et d'alerte et de la prise en compte de la prévention dans la planification et l'aménagement des territoires.





Les grandes lignes de la politique de prévention des risques naturels en France

Tempête, inondation, submersion marine, séisme, incendie de forêt, mouvement de terrains, gonflement ou retraits des sols argileux... les risques naturels touchent au plus près le quotidien des Français.

La politique française de gestion des risques majeurs vise à répondre aux objectifs de rendre les personnes et les biens moins exposés et moins vulnérables, en agissant selon 7 principes :

- la connaissance des phénomènes,
- les aléas et les risques,
- la surveillance et l'alerte,
- l'information préventive et la culture du risque,
- la prise en compte des risques dans l'aménagement et l'urbanisme,
- la réduction de la vulnérabilité,
- la préparation de la crise,
- le retour d'expérience.

Cette politique contribue à l'adaptation au changement climatique : faire face aux aléas du climat présent et à venir.

La gouvernance nationale pour la prévention des risques associe toutes les parties prenantes : **Ségolène Royal a renouvelé en octobre 2015 le Conseil d'orientation pour la prévention des risques naturels majeurs présidé par Christian Kert**, Président de l'Association française pour la prévention des catastrophes naturelles. Instance de concertation, son rôle est de partager les connaissances, de proposer des solutions, de donner des avis sur les mesures envisagées dans le domaine de la prévention des risques naturels.

Chiffres-clés

Aujourd'hui, les deux tiers des 36 000 communes françaises sont exposées de façon plus ou moins marquée à au moins un risque naturel :

- plus de 18 000 communes sont vulnérables aux inondations,
- plus de 11 000 communes aux mouvements de terrain,
- plus de 21 000 communes sont concernées par le risque sismique,
- plus de 6 000 communes sont menacées par les feux de forêts.



Concernant le risque inondation

Les phénomènes météorologiques deviennent plus intenses et plus fréquents, avec des inondations souvent plus violentes. Face à cette situation, Ségolène Royal a présenté une **stratégie nationale de gestion du risque d'inondation** le 10 juillet 2014 dont l'objectif majeur est de rendre les territoires moins vulnérables au risque inondation.

La stratégie donne un cadre général qui se décline en plans de gestion par grands bassins hydrographiques, en stratégies locales et en programmes d'actions. Sécurité des populations, réduction des dommages et raccourcissement des délais de retour à la normale en sont les trois grands axes.

- **127 programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI)** ont été labellisés par la commission mixte inondation, représentant plus de 1,463 milliards € dont plus de 573 M€ d'aide de l'État. Un nouveau cahier des charges est en cours d'élaboration et sera applicable à partir du 1^{er} janvier 2017.
- Aujourd'hui, **13 plans de gestion des risques d'inondation** ont été adoptés. Elaborés au niveau de chaque grand bassin hydrographique en association avec l'ensemble des élus, collectivités, associations, ils ont pour but de préserver les vies humaines et de maintenir l'attractivité et la compétitivité des territoires.
- Sur les 122 Territoires à risque important d'inondation (TRI), des stratégies locales seront élaborées par les collectivités avec l'appui de l'Etat d'ici fin 2016.

[Retrouvez en ligne la carte des TRI](#)

- **Les plans de prévention des risques naturels (PPRN)** sont le principal outil de prévention réalisé par l'Etat pour les communes à risque. Fin 2015, près de 11000 communes sont couvertes par un PPRN approuvés dont près de 9000 par un PPRi inondation. Sur le littoral, 270 PPR littoral sont prescrits et 84 approuvés ou appliqués par anticipation.

Révisée en 2011, la méthode d'élaboration des PPR littoraux intègre désormais les effets de l'élévation du niveau des mers (+ 20 cm dans un premier temps et + 60 cm en 2100).



L'information préventive et la culture du risque

Les habitants sont les premiers acteurs de leur sécurité. En région Provence Alpes Côte d'Azur, les inondations sont particulièrement dommageables et dramatiques dans les départements du Sud de la France avec les pluies extrêmes d'automne. Les inondations du 3 octobre 2015 ont montré à nouveau l'importance des comportements adaptés face aux risques. Plusieurs personnes sont décédées en voulant sauver leurs voitures.

A la suite des inondations de novembre 2015 dans les Alpes-Maritimes et dans le Var, Ségolène Royal et Bernard Cazeneuve ont demandé aux préfets des départements concernés de prendre les mesures nécessaires pour en réduire les conséquences. Une mission d'audit a été confiée aux inspections générales afin de tirer tous les enseignements et faire des propositions pour mieux prévenir ces risques, notamment de ruissellement.

La culture du risque implique information, éducation et formation. Elle vise à ce que chacun soit préparé en cas de danger ou d'alerte et que les enjeux les plus importants et les plus vulnérables soient adaptés aux effets de ces phénomènes.

- **Concernant la prévision et l'alerte des crues**, Ségolène Royal a lancé le 23 février 2015 la marque Vigicrues qui regroupe l'ensemble des informations de prévision du ministère. Destinée à informer plus efficacement les Français sur les risques d'inondation, la marque a également pour but d'accroître les réflexes de vigilance de la population à l'égard des crues.



Les couleurs pour mesurer le niveau de risque

- Vert :** Pas de vigilance particulière requise.
- Jaune :** Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.
- Orange :** Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.
- Rouge :** Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.



Le site internet vigicrues.gouv.fr regroupe toutes les informations concernant les risques de crues, sous la forme d'une carte de France détaillée et accompagnée par un bulletin d'information national et des bulletins locaux contenant des éléments sur l'évolution des crues.

Concernant le risque sismique :

- L'État appuie les collectivités antillaises à mettre aux normes parasismiques les établissements scolaires, les casernes de pompiers, les logements sociaux. L'État va continuer à accompagner les collectivités avec la **2^{ème} phase du plan séisme Antilles 2016-2020**, comprenant une aide de l'État de plusieurs centaines de millions d'euros.



Exemple : au 31 décembre 2013, à l'issue de la première phase du plan, 30 écoles ont été renforcées ou reconstruites.

Concernant la prévention des risques littoraux

Suite à la conférence nationale pour la mer et l'océan du 31 août 2015 et dans la poursuite de la COP21, Ségolène Royal soutient l'amélioration de la connaissance pour l'avenir du littoral et la prévention des risques littoraux.

Chiffres-clés

- **25 %** du littoral français est en érosion,
- **1,5 million** de résidents permanents sont susceptibles d'être affectés par des submersions,
- **850 000** emplois sont également concernés,
- **20 %** des habitations en zone submersible sont de plain-pied.

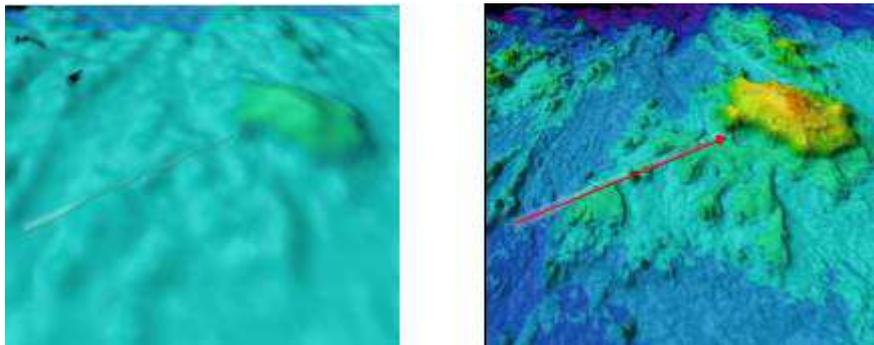
- **Mobilisation de 7,5 millions** d'euros, aux côtés des collectivités territoriales, **pour finaliser le programme Litto3D** réalisé par l'Institut géographique nationale (IGN) et le Service hydrographique et océanographique de la marine (SHOM).



Le programme national Litto3D® vise à produire un modèle numérique altimétrique de référence, continu terre-mer et précis, sur la frange du littoral métropolitain et ultramarin :

- topographie des parties immergées : côtes < 10 mètres et bande minimum de 2 km à l'arrière du trait de côte,
- bathymétrie (mesure des profondeurs et du relief de l'océan) des parties immergées : > -20 mètres en mer.

Ces données vont permettre de calculer des volumes de sédiments déplacés et non plus de simples vitesses de recul du trait de côte.



Gain de précision apporté par les données Litto3D

- **Mise en ligne de la première cartographie de l'évolution du trait de côte en métropole** sur [le site Internet du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie](#) et sur [le portail dédié au littoral, Géolittoral](#).

Cette cartographie présente de façon homogène l'évolution passée du trait de côte à l'échelle 1/100 000^e, elle comble l'absence de connaissances disponibles sur certaines portions du littoral ou complète les études locales existantes par une échelle d'analyse plus globale.

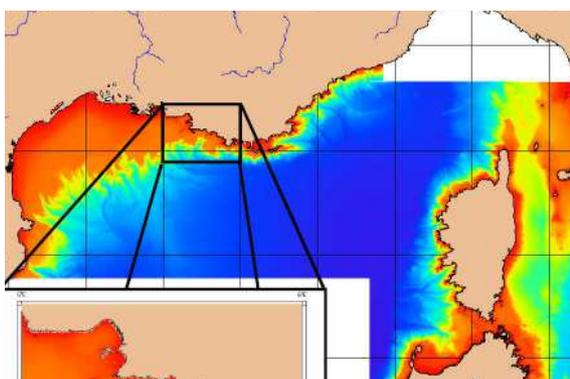
Cette cartographie portera également, très prochainement, sur les départements d'Outre-mer.

- **Lancement de la réalisation d'une synthèse des connaissances disponibles et des nouvelles données produites sur le littoral** pour faciliter l'appropriation des enjeux littoraux et appuyer les territoires dans leurs choix d'aménagement.
Les premiers éléments, déjà disponibles, font l'objet d'un document d'information intitulé « [Développer la connaissance et l'observation du trait de côte. Contribution nationale pour une gestion intégrée](#) ». De façon simple et illustrée, ce document présente en quelques pages les caractéristiques et les facteurs d'évolution du littoral et des différents types de côtes présentes en Métropole et dans les Outre-mer français.



- **Mobilisation de 1,5 million d'euros pour soutenir le projet « HOMONIM 2 »** qui vise à doter les départements d'Outre-mer, à l'image de ceux de métropole, d'une **capacité de prévision des vagues et des submersions marines**.

Réalisé par Météo-France et le SHOM, ce projet, qui est prévu de s'achever en 2019, permettra d'accroître la culture du risque et la préparation des populations à la manifestation d'événements extrêmes dans un contexte de changement climatique.



Concernant le risque naturel en montagne

La géographie de la montagne conditionne fortement les phénomènes naturels : chutes de blocs, glissement de terrain, avalanche...

L'attractivité des zones de montagne et l'importance de la fréquentation touristique nécessitent une stratégie d'adaptation spécifique au changement climatique, notamment en matière de prévention des risques naturels.

Chiffres-clés

- 8,5 millions personnes habitent les montagnes métropolitaines françaises (30 % de la superficie du territoire),
- on recense plus de cinq millions de lits touristiques.

Actions déjà engagées :

- Des études ont été confiées à l'office national des forêts, Météo-France et l'Institut de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture afin d'améliorer la compréhension de l'activité avalancheuse et de son évolution.



- Le programme d'actions de prévention des aléas de montagne (PAPAM) est un outil opérationnel spécifique et adapté à la montagne, soutenant la mise en œuvre d'une stratégie territoriale portée localement par les acteurs de la gestion des risques. Le groupe de travail mis en place début 2016 proposera la définition d'un dispositif opérationnel d'ici la fin de l'année.

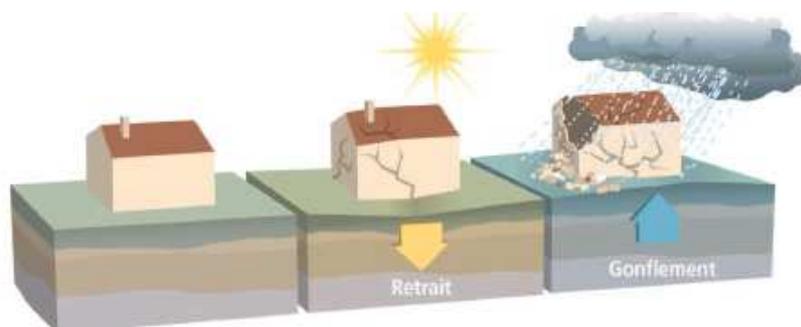
Concernant la sécheresse

Une grande partie des régions françaises est concernée par le risque de retrait-gonflement des argiles. Aujourd'hui, une grande partie des régions françaises est concernée : bassin aquitain, bassin parisien, régions Centre Val-de-Loire et Picardie.

Chiffres-clés

- La sécheresse engendre environ 20 000 sinistres par an (concernant essentiellement les maisons individuelles),
- le coût annuel moyen est de l'ordre de 250 M€.

Depuis 1989, les dommages dus au retrait-gonflement des argiles constituent le **deuxième poste d'indemnisation du régime catastrophe naturelle** après les inondations.



Actions déjà engagées :

- Des actions de recherche opérationnelle sont en cours avec le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) et le Centre d'étude et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA).
- Trois guides techniques seront publiés prochainement. Ils sont consacrés à ce risque et aux dispositions à prendre en cas de construction de maison ou de réparation à entreprises.



Concernant le risque incendie de forêt

Si les zones boisées du bassin aquitain et de l'arrière-pays méditerranéen sont les plus exposées au risque d'incendie de forêt en période estivale, il existe des feux de forêt hivernaux dans les zones de moyenne montagne dont les causes peuvent être liées aux pratiques de pastoralisme comme l'écobuage.

Le changement climatique se traduira, dans les prochaines années, par une augmentation des surfaces sensibles à l'aléa feux de forêts. Aujourd'hui, alors qu'elles représentent actuellement environ 1/3 des surfaces forestières métropolitaines, elles pourraient augmenter de 30 % à l'échéance 2040 et concerner de nouveaux territoires au-delà des forêts aquitaine et méditerranéenne principalement concernées à ce jour.



Crédit photo : Laurent Mignaux/MEEM

Chiffre-clé

Sur la période 2011-2015, 5 200 hectares ont brûlé en moyenne chaque année dont 70 % en région méditerranéenne.

Actions déjà engagées :

- Développement de la base de données interministérielle sur les incendies de forêt en France.
- Consolidation de la cartographie des zones potentiellement sensibles aux incendies de forêt d'été à moyen terme.





Le Grand prix d'aménagement

Afin de réduire la vulnérabilité de nos territoires, Ségolène Royal, ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer et le ministère du Logement et de l'Habitat durable, en lien avec le ministère de la Culture ont créé le Grand Prix d'aménagement « comment mieux bâtir en terrains inondables constructibles ». Il récompense les projets architecturaux et les aménagements, réalisés ou en cours de réalisation, permettant aux populations de continuer à vivre et à travailler malgré les inondations.

L'objectif est de valoriser les solutions pour mieux bâtir en zones inondables constructibles et d'encourager le développement des techniques et conceptions architecturales, urbaines ou d'aménagement permettant de rendre moins vulnérables aux inondations les logements et les territoires. Le Grand Prix porte sur des terrains où l'aléa n'est ni fort ni grave pour les vies humaines. Il s'intéresse d'abord aux quartiers existants et en cours de renouvellement urbain.

En France **17 millions d'habitants** et **9 millions** d'emplois sont situés en zone potentiellement inondable par débordement de cours d'eau, **1,5 million d'habitants** et **20 % de maisons** de plain-pied en zones submersibles le long du littoral.

Le Grand Prix d'aménagement souhaite également apporter aux collectivités de bons exemples pour rendre nos territoires plus résilients.

Les lauréats du Grand Prix d'aménagement « comment mieux construire en terrains inondables constructibles »

Dans le cadre des Assises nationales des risques naturels, Ségolène Royal récompense 22 projets qui illustrent la diversité des approches de construction en zone inondable. Tous présentent des aménagements et des dispositifs techniques, environnementaux et paysagers permettant de réduire la vulnérabilité à la crue.



La ministre remet un « repère d'or » à trois projets particulièrement innovants :

- **Seine Gare Vitry**, Vitry-sur-Seine par le collectif d'architecture Germe & Jam (p. 21),
- **Tout un monde flottant** à Saint-Ouen l'Aumone par l'Agence Daufresne, Le Garrec et Associés (p. 24),
- **Rivières dans la Ville** à Mont-de-Marsan par l'Agence Lancereau & Meyniel architectes urbanistes (p. 30).

Une mention spéciale du jury a été décernée à la ville de **Saint-Pierre-des-Corps** pour leur démarche de longue haleine, reproductible et exemplaire (p. 32).

Le « repère d'or » tire son nom du repère de crue. Un repère de crue est la marque rappelant les hauteurs atteintes par les crues.



Les lauréats se répartissent en trois catégories :

- Catégorie 1 : Grandes opérations d'aménagement :
 - . renouvellement urbain,
 - . nouveaux projets.
- Catégorie 2 : Constructions :
 - . ensemble immobilier,
 - . bâtiments collectifs,
 - . maisons individuelles,
 - . équipement public.
- Catégorie 3 : Aménagement d'espace public.

La stratégie de gestion du risque d'inondation

Le grand prix s'inscrit dans la stratégie nationale de gestion du risque d'inondation. Présentée par Ségolène Royal le 10 juillet 2014, la stratégie a pour but de rendre nos territoires plus résistants. Elle détermine les grandes lignes de la politique de gestion des inondations avant, pendant et après la crue. La stratégie repose sur une approche globale mettant en cohérence les différents échelons d'intervention.

Trois grands objectifs ont été fixés :

- augmenter la sécurité des populations,
- réduire le coût des dommages,
- raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés.

→ Retrouvez en ligne [la stratégie nationale de gestion du risque d'inondation](#)

POLITIQUE NATIONALE
DE GESTION DES RISQUES

Inondation



Les 22 lauréats du Grand prix d'aménagement

Catégorie 1 : Grandes opérations d'aménagement

► Renouvellement urbain

■■■ ZAC Seine Gare Vitry, Vitry-sur-Seine par collectif d'architecture Germe & Jam (Val de Marne)



REPÈRE D'OR

A Vitry-sur-Seine, dans le Val de Marne, la ZAC Seine gare Vitry, qui englobe la gare RER de Vitry, s'étend sur 37 ha entre les voies ferrées et les berges de la Seine.

Cette opération de réaménagement en bord de Seine se caractérise par la création d'un double niveau. Si le rez-de-chaussée « bas » est inondable, il existe un rez-de-chaussée surélevé non-inondable. Ainsi en temps de crue, les logements et les commerces restent accessibles : les habitants peuvent vivre normalement.



Lors de la montée des eaux, les déplacements à l'intérieur du quartier sont rendus possibles par une double armature. En plus des axes principaux conçus pour résister aux crues, des levées temporaires permettent aux routes secondaires de rester accessible.

Ce réaménagement apporte des réponses à la fois en termes d'usages, de modes de vies, de réduction de la vulnérabilité et de résilience du territoire.

L'innovation de ce projet réside essentiellement dans le maintien d'une circulation « hors d'eau » et donc de modes de vies en période d'inondation.

A terme, Seine Gare Vitry deviendra le plus grand quartier d'Île-de-France résilient au risque de crue majeur.



■■■ Rives du Bohrie, Oswald par Agence Linder Paysage (Bas-Rhin)

L'opération d'aménagement des Rives du Bohrie vise à créer un nouveau quartier dans la proche périphérie de Strasbourg. L'ambition est de transformer 55 hectares laissés vacants par l'agriculture intensive pour construire 1 400 logements, renaturer et créer de la connexion écologique.

Pour mener à bien ce projet, les urbanistes ont fait le pari d'améliorer les conditions d'inondation du site. Le quartier a été restructuré autour de l'eau avec l'étang du Bohrie, le cours d'eau de l'Ostwaldergraben et les zones humides.



■■■ Aménagement du site de Lembacel, Novéant-sur-Moselle par Agence ATOP (Moselle)

L'îlot Lembacel est un ancien site industriel situé au cœur du village de Novéant-sur-Moselle. Le projet prévoit de construire 55 logements et 800 m² de commerces répartis entre 7 bâtiments.

Ce programme urbain répond à la contrainte d'inondabilité. Toutes les constructions sont conçues pour résister à une crue. Leur implantation au sol ne gêne pas l'écoulement de l'eau. Le niveau habitable se situe au-dessus du niveau des plus hautes inondations connues et peut-être évacué par l'extérieur. Les parkings semi-enterrés ajourés sont entièrement inondables.



Pour limiter l'imperméabilisation, des sols en pleine terre ou en matériau poreux ont été maintenus au cœur des constructions. Les bâtiments seront dotés de toitures végétalisées et de systèmes de stockage des eaux de pluies. Enfin un réseau d'assainissement des eaux pluviales a été intégré au projet.



► Nouveaux projets

■■■ Écovillage des Noés, Val-de-Reuil par Atelier Philippe Madec (Eure)

Sur les bords de l'Eure, l'écoquartier des Noés se caractérise par le choix d'un urbanisme qui préserve l'écoulement des eaux naturelles et une vraie volonté de lien entre l'ensemble du Val de Reuil et les rives de l'Eure. Centré sur la continuité paysagère et écologique, le projet a trouvé un équilibre entre urbanisation et environnement.

Le risque d'inondation a été limité par le choix rigoureux de l'implantation des constructions. Les habitations sont situées au-dessus du niveau de la plus haute crue enregistrée. Les terrains très inondables sont affectés à des espaces verts servant d'expansion des crues.



Pour prévenir la remontée d'eau des nappes phréatiques, la régulation hydrique a été intégrée au schéma d'aménagement. L'artificialisation des sols a été limitée et des stockages d'eaux de pluie ont été prévus.

■■■ ZAC Hibiscus, Cayenne par Agence StoA (Guyane)

Pour construire le quartier de l'Université à Cayenne, les urbanistes ont dû résoudre le problème de l'écoulement des eaux pluviales. Durant la saison des pluies, les précipitations violentes peuvent rapidement inonder cette grande plaine humide de 130 ha.



Pour prévenir ce risque, le terrain a été surélevé. Deux bassins de rétention des eaux ont été creusés. L'imperméabilisation des sols a été compensée par la création d'espaces naturels. Et pour assurer la récupération des eaux de pluie, deux réseaux, un en surface et un enterré ont été créés.



Catégorie 2 : Constructions

► Ensemble immobilier

■■■ Tout un monde flottant, Saint-Ouen-l'Aumône par Agence Daufresne, Le Garrec et Associés (Val-d'Oise)



REPÈRE D'OR

Les 90 logements de ce quartier d'habitat social ont été construits sur un terrain inondable et tourbeux.

Les huit bâtiments sont surélevés par rapport aux plus hautes eaux connues et reliés entre eux par des passerelles. En-dessous un jardin semi-aquatique laisse place au terrain naturel et sert au recueil temporaire des eaux de pluie. En cas de crues, les bâtiments n'entravent pas la circulation de l'eau.



Le projet est une réponse adaptée à la parcelle dans sa contrainte inondable qui devient support de réponse paysagère et architecturale poétique et forte.

■■■ Métamorphose de l'usine Matra, Romorantin-Lanthenay par Agence Eric Daniel-Lacombe (Loir-et-Cher)

Situé en bord de rivière, le site de l'ancienne usine Matra est exposé aux crues. Pour transformer cet héritage industriel en espace de vie et de loisir, les architectes ont dû concilier le poids de l'histoire, la contrainte du milieu naturel et les exigences du monde moderne.



Le plan d'ensemble épouse le lit de la rivière et s'articule dans le sens de l'eau. Les bâtiments reproduisent la forme du fleuve.

Sur toutes les constructions un travail technique a été fait pour limiter l'impact de la crue. Les différents édifices sont conçus pour rester accessibles malgré la montée des eaux.

Un travail pédagogique a été également mis en place pour acculturer les habitants au risque d'inondation.



■■■ Aqua Facto, Blois par Atelier Maxime Schmitt (Loir-et-Cher)

Ce projet prévoit de construire 33 logements sociaux dans une zone inondable. Les bâtiments ont été pensés pour résister aux inondations et laisser l'eau s'écouler librement.

Tout l'enjeu pour les architectes a été de limiter les dégâts lors d'un épisode de crue et de favoriser le retour à la normale.

Le rez-de-chaussée a été pensé comme un niveau inondable et perméable avec comme point de mire la libre circulation des eaux. Des espaces laissés vides ont été conçus comme des lieux dédiés à la vie sociale et à l'échange.



► Bâtiments collectifs

■■■ Les jardins du Nouvel'R, Saint-Pierre-des-Corps par Atelier Alain Gourdon (Indre-et-Loire)

A Saint-Pierre-des-Corps, le risque de crue limite le développement de la ville. L'opération de renouvellement urbain « les jardins du Nouvel'R » a su jouer avec cette contrainte pour créer un quartier résilient aux inondations. Sur un espace de près de 2 hectares, 76 logements ont vu le jour.

Pour s'adapter au risque, l'architecte a fait le choix de surélever les habitations avec des pilotis. Les maisons suspendues sont reliées entre elles par des coursives. La passerelle de desserte hors d'eau est ainsi fédératrice.



L'autre défi fut de limiter l'artificialisation du terrain pour faciliter l'écoulement des eaux. Pour cela l'emprise au sol des maisons a été réduite. Des jardins ont été construits à la place des routes. Enfin un bassin de rétention recueille les eaux pluviales.

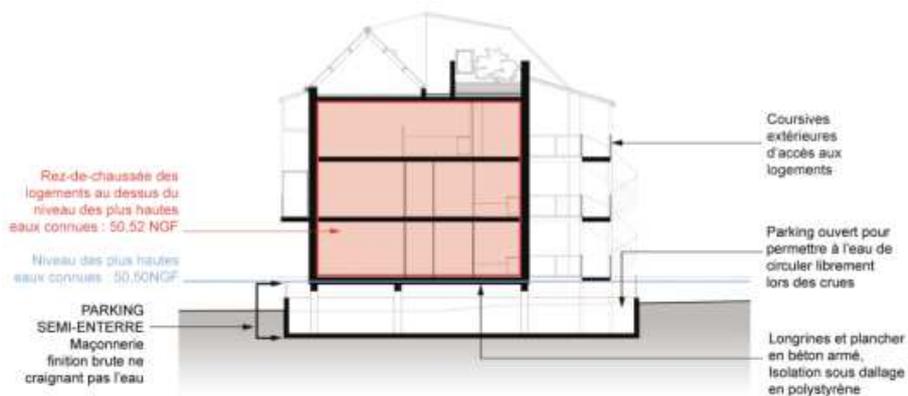


■■■ Les jardins Boileau, Saint-Pierre-des-Corps par Agence Jean Yves Barrier (Indre-et-Loire)

Situés sur d'anciens terrains maraîchers, les jardins Boileau ont été conçus comme un « immeuble pont » surélevant les logements au-dessus d'un parking et d'un local d'activité.

Toutes les parties habitables sont positionnées au dessus des plus hautes eaux connues et accessibles par des coursives extérieures.

Les dispositions techniques et architecturales retenues permettent de réduire la vulnérabilité de la construction et d'assurer un retour à la normale dans les meilleures conditions.



Coupe transversale sur parking semi-enterré

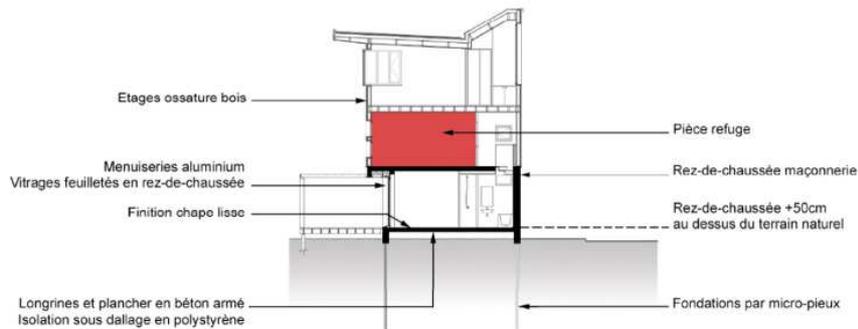


► Maisons individuelles

■ ■ ■ Maison Lunais, Saint-Pierre-des-Corps par Agence Jean-Yves Barrier (Indre-et-Loire)

La famille Lunais souhaitait faire construire une maison en rez-de-chaussée sur cette parcelle inondable. Mais les contraintes liées à l'inondabilité du terrain limitent l'emprise au sol à 10 % de la surface du terrain avec obligation de créer une pièce refuge en étage.

La solution est venue en superposant deux logements indépendants mais communicants par une pièce refuge qui devient un espace intergénérationnel. Le rez-de-chaussée est habité par les grands parents alors que l'étage est occupé par les enfants et les petits-enfants. Et afin de prévenir tout risque d'inondation, le niveau du plancher du logement du rez-de-chaussée est surélevé de 50cm par rapport au niveau de la rue.



■ ■ ■ La cabane dans la grange, Bruz par Atelier Tresan (Ille-et-Vilaine)

Pour créer un petit logement dans une grange située en zone inondable sans intervenir sur le bâti existant, l'architecte a imaginé une structure nouvelle. A l'intérieur de la grange, il a créé une cabane sur pilotis. La grande boîte est perchée dans les combles, posée sur 6 poteaux en chêne.



La cabane partage la toiture de la grange et utilise les deux ouvertures de celle-ci afin de recevoir de la lumière naturelle. Une dalle en béton se glisse sous la boîte pour créer un sol.



Equipement public

■■■ Pavillon de la réserve naturelle des marais de Kaw par Jungle Architecture Group (Guyane)

Situé dans les marais de Kaw, le pavillon de la réserve naturelle est un lieu de découverte et de sensibilisation pour le public venu visiter la réserve naturelle. L'enjeu était de faire un bâtiment adapté à l'environnement et aux critères du développement durable.

Le bâtiment, construit de manière surélevée (sur pilotis), est de fait relativement peu dommageable par les eaux.

La maison est composée d'éléments préfabriqués essentiellement à partir de bois guyanais. Le bâtiment est alimenté en énergie renouvelable.



■■■ Maison de l'enfance, Montfort-sur-Meu par Agence Normier + Postec (Ille-et-Vilaine)

La maison de l'enfance de Montfort sur Meu a été construite dans une zone d'expansion des crues. Dans un même bâtiment sont réunis un centre de loisir et un espace d'accueil pour les enfants de 4 mois à 12 ans.

Dans cet aménagement, le risque inondation a été intégré tant dans le bâtiment que dans son environnement : un niveau unique qui se trouve au dessus du niveau de la crue centennale, vide sanitaire qui permet le rejet des eaux, noues qui collectent les eaux pluviales et rendent perméable le terrain. Enfin un périmètre de sécurité a été mis en place pour rendre la partie inondable inaccessible en période de crue.



■■■ Médiathèque intercommunale, Oloron-Sainte-Marie par Agence Pascale Guédot (Pyrénées-Atlantiques)

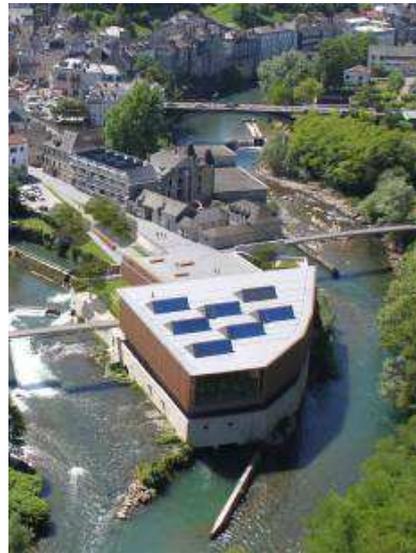
La médiathèque du pays Oloronais est implantée sur une ancienne manufacture en position de digue.

Placé à la confluence de deux cours d'eau, le site est exposé à des crues particulièrement brutales.

Des solutions architecturales permettent de protéger le bâtiment qui a été surélevé, deux passerelles ont été construites qui enjambent les deux gaves et le local de conservation des archives nationales a été mis hors d'atteinte des eaux.

Un travail de pédagogie a été mené pour que le personnel et les usagers aient les bons réflexes en cas d'inondation.

Quelques mois après l'achèvement des travaux, la crue du 6 novembre 2011 de type cinquantennale, a fourni un test grandeur nature du dispositif.



■■■ Centre de secours modulaire, Joinville-le-Pont par Agence Roquelaure & associés (Val-de-Marne)

Sur un site aux contraintes fortes, le risque d'inondation a été maîtrisé pour construire un centre de secours accueillant les sapeurs pompiers de Paris et la brigade fluviale.



Construit sur une ancienne écluse, le centre se dresse sur des pilotis, à cheval entre les deux bords du canal. Des passerelles relient le bâtiment aux deux rives. De plus, un bassin de rétention des eaux de ruissellement a été mis en place.



Catégorie 3 : Aménagement d'espace public

■■■ Rivières dans la ville, Mont-de-Marsan par Agence Lancereau & Meyniel architectes urbanistes (Landes)



REPÈRE D'OR

Pour se réapproprier son centre historique et renouer avec son passé de ville portuaire, Mont-de-Marsan a dû s'adapter au caprice de ses trois rivières. Les crues y sont fréquentes et importantes. Pour vivre avec ce risque, les urbanistes ont imaginé une ville vivant au rythme de l'eau.

La reconquête des berges et des espaces publics inondables le long de la rivière : lieux de promenade et de découverte, améliore l'écoulement global des crues.

Le long des quais, la promenade est submersible : haute au niveau de la rue et basse au fil de l'eau.

Pour assurer la continuité du tissu urbain, une passerelle flottante a été mise en place : elle s'élève lors des inondations et se repose à la décrue.



■■■ Littoral +2°C, La Rochelle par Atelier de paysage Landescape (Charente-Maritime)

Le projet « Littoral +2°C » propose de repenser l'espace public pour l'adapter au changement climatique. Une des spécificités de ce programme est la participation du public dans un territoire marqué par la tempête Xynthia. L'enjeu est d'aménager la ville sans compromettre le patrimoine historique.



Le parti pris du projet se fonde sur un traitement exclusivement hydraulique du risque : « faire de l'espace » à l'eau sur les espaces publics les moins vulnérables et protéger à hauteur de Xynthia + 20 cm les espaces les plus vulnérables.

Des créations artistiques ont permis d'impliquer les citoyens et de diffuser une culture du risque. Les rochelais ont été invités à peindre le tronc des arbres en bleu pour visualiser l'impact d'une hausse du niveau des eaux.

En front de mer, un vaste dispositif va être installé pour protéger la ville des inondations.



■■■ Quartier sur pilotis, Ban-Saint-Martin par Agence Babylone (Moselle)

En 2010, le Conseil municipal de Ban Saint Martin a décidé de transformer une friche militaire en un nouveau centre urbain. Pour créer de la centralité et de la convivialité au bord de la Moselle, le projet a dû s'adapter au risque d'inondation.

Les urbanistes ont conçu une grande place centrale dotée d'une terrasse en bois sous forme de gradins sur pilotis étagés au niveau des crues. La structure de l'ouvrage laisse l'eau passer et repartir sans créer de barrière et les habitants peuvent circuler normalement.

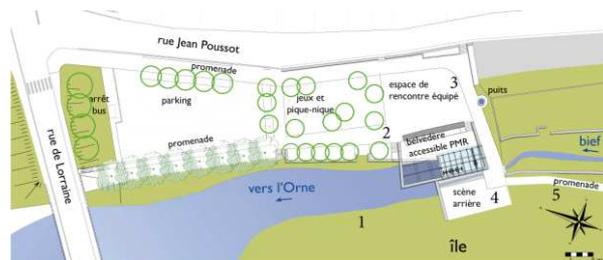
Autour de la place s'installeront le nouvel hôtel de ville et des logements, eux aussi imaginés pour résister aux inondations.



■■■ Espace relais de pays, Hatrize par Agence de paysage Claire Alliod (Moselle)

Situé dans la vallée de l'Orne, le village d'Hatrize a souhaité reconquérir une friche industrielle à l'abandon.

L'enjeu de ce projet d'aménagement de 2000m² était de concilier le patrimoine naturel et industriel en l'adaptant à de nouveaux usages.



Trois espaces ont été créés. Une plateforme plurifonctionnelle accueille les bus et des places de stationnement. Un jardin et ses espaces de jeux dessinent une promenade dédiée à la nature. Enfin, la plateforme-belvédère est conçue pour accueillir des manifestations festives.

Le caractère inondable du site situé au bord de l'Orne a été intégré à toutes les étapes du projet tant dans la définition des espaces que dans le choix des matériaux



■■■ ZAC Chantereine, Alfortville par Agence NP2F architectes (Val-de-Marne)

Le programme de rénovation de la ZAC de Chantereine prévoit d'orienter ce quartier d'habitat social vers la Seine. L'environnement urbain a été façonné avec pour point de repère la montée des eaux.

Des techniques compensatoires ont été mises en œuvre pour maîtriser l'écoulement des eaux pluviales. Et des dispositifs de stockage ont été prévus pour retenir les eaux de ruissellement.



Mention spéciale du jury

■■■ Vers un urbanisme résilient, Saint-Pierre-des-Corps par Agence d'urbanisme de l'agglomération de Tours (Indre-et-Loire)



Situé entre Loire et Cher, Saint-Pierre-des-Corps est entièrement localisé en zone inondable. La ville a donc entamé une réflexion depuis 15 ans pour concilier développement urbain et prévention du risque.

Avec les promoteurs et les architectes, la commune travaille sur des formes innovantes en matière d'architecture et d'aménagement. L'objectif est de limiter les impacts de la crue et de permettre, après l'inondation, un retour rapide à la normale.

Sur l'ensemble de la ville, le souhait est de s'appuyer sur la mémoire maraîchère et la culture des jardins familiaux pour imaginer un réseau d'espaces verts en compensation de l'urbanisation.

Le centre-ville et le vieux Saint-Pierre ont été identifiés pour développer la commune. Dans ces deux quartiers, les constructions sont autorisées sous conditions : l'emprise doit être minimale et l'imperméabilisation des sols doit être compensée.

